



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/721
S/17540

4 octobre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 33 et 38 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 4 octobre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration publiée le 1er octobre 1985 par le Ministère des affaires étrangères des Emirats arabes unis à propos de l'attaque israélienne dirigée contre Tunis.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Muhammad bin Hussein AL-SHA'ALI

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères des Emirats arabes unis

Un porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères a fait la déclaration suivante à propos de l'attaque sauvage lancée par l'ennemi sioniste contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Tunis.

"Les Emirats arabes unis déplorent vivement l'acte d'agression criminel perpétré par l'ennemi sioniste contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Tunis et renouvellent à leurs frères de Tunisie et à l'Organisation de libération de la Palestine leur ferme soutien et l'expression de leur entière solidarité face à cet acte criminel infâme, qui confirme la politique d'agression inhérente à l'ennemi sioniste. Cet acte constitue également une violation flagrante de la souveraineté d'un pays arabe frère et de la communauté arabe tout entière et une menace flagrante pour la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier.

Les Emirats arabes unis, en adressant aux peuples tunisien et palestinien leurs condoléances chaleureuses et fraternelles et en faisant part de leur profonde douleur que leur cause la mort des martyrs victimes de cette attaque sauvage, sont convaincus que la communauté arabe doit adopter une position ferme, résolue et unie face à la situation créée par cette grave agression afin de sauvegarder la dignité et les droits des Arabes, car, en quelque endroit que ce soit, proche ou lointain, toute la communauté arabe a été victime des actes d'agression et de pillage et des menaces de cet ennemi brutal qui ne respecte ni le caractère sacré ni la souveraineté et ne comprend d'autre langage que celui de la violence et de la force."
